



Programme de travail pluriannuel du CSA pour 2020-2023

Avant-projet¹

A. VISION ET OBJECTIFS DU CSA (section « permanente »)

A.1. Vision du CSA :

Le CSA « constitue la principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte, regroupant un large éventail de parties prenantes ayant pris l'engagement de travailler ensemble de façon coordonnée et à l'appui de processus impulsés par les pays pour l'élimination de la faim et la garantie de la SAN de l'ensemble de l'humanité. Le CSA lutte pour un monde libéré de la faim dans lequel les pays mettent en œuvre les directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ».

A.2. Objectif général du CSA :

Le CSA vise à éradiquer la faim et la malnutrition en augmentant la cohérence/convergence des politiques au niveau mondial, ce qui entraînerait des mesures renforcées à l'échelle nationale et régionale.

Toutes les activités du Programme de travail pluriannuel sont conçues, planifiées et mises en œuvre pour promouvoir : la résilience des moyens d'existence ; l'attention portée aux personnes les plus affectées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition ; une approche multisectorielle, inclusive et participative ; une prise de décisions fondée sur des éléments factuels ; la durabilité environnementale, économique et sociale ; l'égalité entre les sexes, les droits des femmes et des jeunes filles et l'autonomisation des femmes dans le contexte de la SAN.

B. AXES DE TRAVAIL THEMATIQUES ET ACTIVITES DE SOUTIEN (section « stratégique »)

B.1. AXES DE TRAVAIL THEMATIQUE

Objectif stratégique 1 – PLATE-FORME

Exploiter le pouvoir de rassemblement du CSA en tant que principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte pour discuter de la situation de la SAN et coordonner l'action collective à tous les niveaux.

Produit 1.1 : Discussions inclusives

Des discussions inclusives portant sur les évolutions dans le domaine des évolutions, des tendances et des questions critiques et émergentes dans le domaine de la SAN peuvent être exprimées par le biais de conclusions, de rapports, de résumés du Président et d'autres manières.

¹ Le contenu et la structure de l'Avant-projet de Programme de travail pluriannuel se basent sur les dispositions incluses à l'Annexe B du Rapport de mise en œuvre de l'évaluation du CSA et tiennent compte des orientations fournies par le Groupe consultatif lors de la réunion du 4 mars, ainsi que des décisions prises par le Bureau lors de la réunion du 6 mars 2019. Comme convenu par le Bureau, les propositions d'axes de travail thématiques ont été résumées et éditées par le Secrétariat du CSA et sont présentées aux Membres et Participants du Comité pour qu'ils apportent leurs retours et leurs commentaires lors de la deuxième réunion ouverte prévue le 17 avril 2019.

1.1.1. Sécurité alimentaire et nutrition : Exposé des faits global à l'horizon 2030

Dix ans après sa réforme, le CSA souhaite dresser le bilan de ce qu'il a accompli avec la contribution du HLPE afin d'orienter les futures actions du CSA vers la concrétisation de la SAN pour toutes et tous, dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le HLPE produira une analyse bilan, exposant les conclusions de ses publications précédentes, mises à jour, le cas échéant, dans le cadre d'un argumentaire cohérent autour de la SAN et du développement durable.

L'objectif de ce rapport n'est pas de réaliser un résumé de l'ensemble des précédents rapports du HLPE, mais d'élaborer, selon une perspective prospective, un exposé des faits global sur la SAN, éclairé par les précédentes publications du HLPE et tenant compte des récentes évolutions en matière de connaissances relatives à la SAN. Cet exposé devrait refléter l'état actuel des connaissances, en soulignant les principaux points de consensus ou de controverse, ainsi que les défis, les lacunes ou les incertitudes notables.

L'année 2020 constituera un jalon dans l'avancée des Objectifs de développement durable (ODD), à dix ans seulement de la date butoir de 2030. Un tel rapport sera utile au moment de promouvoir une orientation stratégique en faveur de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les objectifs de cette activité et la contribution attendue aux travaux futurs du CSA incluront les mesures suivantes :

- Mettre en évidence, à partir d'exemples concrets, les trajectoires à travers lesquelles les recommandations politiques du CSA s'appuyant sur ces rapports ont ou pourraient contribuer à faire progresser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ses buts et ses objectifs, à différentes échelles ;
- Éclairer l'élaboration des futures contributions du CSA au Forum politique de haut niveau, en commençant en 2021 (dans l'attente de la décision de l'Assemblée générale de l'ONU sur le contenu des futurs examens, prévue pour septembre 2019) ;
- Identifier les principaux facteurs affectant la SAN n'ayant pas été pris en compte jusqu'à présent et qui méritent plus d'attention pour orienter les prochaines discussions en direction de la préparation des futurs Programmes de travail pluriannuels du CSA.

L'analyse sera établie dans le cadre de la vision du CSA et tiendra compte de la perspective des personnes les plus affectées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition pour définir la pertinence réelle et potentielle des produits du CSA et du HLPE.

Objectif stratégique 2 – POLITIQUE

Elaborer des orientations politiques mondiales de nature volontaire pour la convergence et la cohérence des politiques dans le but d'atteindre la sécurité alimentaire et d'améliorer la nutrition, et de promouvoir la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate.

Produit 2.1 : Orientations politiques mondiales

Fournies à travers l'élaboration de produits politiques négociés (directives volontaires, principes ou autres cadres politiques) et de recommandations sur des sujets stratégiques.

2.1.1. Systèmes alimentaires et nutrition (ODD2)

La lutte contre la malnutrition sous toutes ses formes – dénutrition, carences en micronutriments, excès pondéral et obésité – constitue l'un des plus grands défis mondiaux que doivent aujourd'hui relever les pays. Des mesures urgentes sont nécessaires pour aborder ces défis et les impacts négatifs de la malnutrition.

Il est essentiel de promouvoir les changements politiques nécessaires pour réformer les systèmes alimentaires, dans le but d'améliorer la nutrition et permettre des régimes sains, en gardant à l'esprit l'importance de l'amélioration de la durabilité économique, sociale et environnementale des systèmes alimentaires.

Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) pilote un processus politique qui devrait donner lieu à des Directives volontaires relatives aux systèmes alimentaires et à la nutrition, qui seront soumises à l'approbation de la session plénière du CSA en octobre 2020. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) pilote un processus politique qui devrait donner lieu à des Directives volontaires relatives aux systèmes alimentaires et à la nutrition, qui seront soumises à l'approbation de la session plénière du CSA en octobre 2020. L'élaboration de ces Directives volontaires est éclairée par les données scientifiques fournies par le rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE). L'élaboration de ces Directives volontaires est éclairée par les données scientifiques fournies par le rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE). Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE).

Les Directives volontaires entendent constituer un document de référence donnant des orientations principalement destinées aux gouvernements, ainsi qu'à leurs partenaires et aux autres parties prenantes, sur les politiques, les investissements et les arrangements institutionnels appropriés nécessaires pour aborder les causes profondes de la malnutrition sous toutes ses formes.

Les Directives volontaires relatives aux systèmes alimentaires et à la nutrition découleront d'un processus de consultation inclusif, ouvert à l'ensemble des parties prenantes pertinentes et intéressées. Une approche globale et systémique sera suivie afin de faire face à la fragmentation politique existante entre les secteurs pertinents, en mettant particulièrement l'accent sur les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la santé et en abordant également les défis liés aux moyens d'existence et à la durabilité.

2.1.2. Approches agroécologiques et autres innovations (ODD 2 <-> ODD 12)

L'innovation a été l'un des principaux moteurs de la transformation des systèmes alimentaires au cours des dernières décennies et sera d'une importance cruciale pour répondre aux besoins d'une population qui se développe et à la pression croissante sur les ressources naturelles (y compris la biodiversité, la terre et l'eau) dans le contexte du changement climatique. L'agroécologie et les autres approches, pratiques et technologies innovantes peuvent jouer un rôle essentiel pour renforcer la durabilité de l'agriculture et des systèmes alimentaires, afin de combattre avec succès la faim, la malnutrition et la pauvreté et de contribuer à faire progresser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La construction d'une agriculture et de systèmes alimentaires durables qui améliorent la sécurité alimentaire et la nutrition exigera non seulement de développer de nouvelles connaissances, mais aussi : de combler les lacunes en matière de technologie ; de faciliter l'accès et l'utilisation, dans les faits, des technologies existantes ; et de développer des solutions spécifiques au contexte, adaptées aux systèmes alimentaires locaux et aux écosystèmes locaux.

L'agroécologie, décrite simultanément comme une science, un ensemble de pratiques et un mouvement social, constitue un exemple important des approches innovantes et holistiques combinant la science et les systèmes de connaissances traditionnelles, les technologies et les processus écologiques, et impliquant l'ensemble des parties prenantes pertinentes dans le cadre de mécanismes de gouvernance inclusifs, participatifs et innovants.

L'axe de travail devrait :

- explorer la contribution potentielle des approches agroécologiques et des autres approches, pratiques et technologies innovantes pour créer des systèmes alimentaires durables qui contribuent à la sécurité alimentaire et à la nutrition.
- aborder la question de la durabilité des systèmes alimentaires et de leurs résultats en matière de nutrition.
- examiner les limites et le risque potentiel des approches innovantes pour la SAN, la santé humaine, les moyens d'existence et l'environnement. Confrontés à d'importants défis d'ordre environnemental, économique et social, les responsables de l'élaboration des politiques doivent comprendre comment optimiser et intensifier les contributions des approches agroécologiques et des autres approches, pratiques et technologies innovantes, tout en exploitant ces potentiels risques associés.

Une fois le rapport du HLPE lancé, en juillet 2019, le CSA conduira un processus de convergence politique qui mènera à des recommandations politiques du CSA.

2.1.3. Égalité des sexes et autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition (ODD2 <-> ODD 5)

Les inégalités entre les sexes constituent la forme d'inégalité la plus répandue au monde. Les inégalités fondées sur le genre défavorisent les femmes et les jeunes filles dans toutes les sphères de la vie, quel que soit le niveau de revenus. Conformément au cadre convenu des ODD, il est donc nécessaire que le CSA adopte une double approche garantissant que les efforts en direction de l'intégration systématique de la perspective du genre à tous les produits et toutes les activités du Comité soient complétés et renforcés par un axe de travail dédié pour un impact accru. Ceci permettra au CSA de traiter les lacunes et les problèmes spécifiques rencontrés dans la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, ainsi que d'identifier les interventions transformatrices en mesure d'éliminer la discrimination structurelle à l'encontre des femmes et des jeunes filles, pour une amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

A la lumière du rôle important que jouent les femmes dans l'agriculture familiale ainsi que dans la sécurisation de la sécurité alimentaire et de la nutrition des ménages, l'autonomisation des femmes constitue aussi une priorité de la Décennie des Nations Unies pour l'Agriculture familiale et de la Décennie d'action des Nations Unies sur la Nutrition. L'axe de travail appuiera donc la mise en œuvre des deux décennies. L'établissement de complémentarités et de synergies notamment avec la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale créera des opportunités pour appliquer une approche plus coordonnée et intégrée pour s'attaquer aux questions d'autonomisation des femmes et d'égalité des sexes dans le contexte de la SAN.

L'objectif de l'axe de travail est de développer une série de Directives volontaires (DV) acceptées au niveau international sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition

Les Directives volontaires :

- compléteront et contribueront à la mise en œuvre efficace des outils d'orientation des politiques existants, tels que les Directives volontaires sur les régimes fonciers, les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture, le Cadre d'action du CSA pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées et les Directives sur le droit à l'alimentation ;
- s'appuieront sur les Recommandations politiques du CSA sur le genre, la sécurité alimentaire et la nutrition (CFS 2011/Final Report), le document de contexte (CFS 2017/Inf 21) et les résultats du Forum du CSA sur l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition (CFS 2017/44/Report)
- s'attarderont sur les thèmes suivants : i) les causes sous-jacentes des inégalités entre les sexes, l'absence de concrétisation et de protection des droits des femmes, la désautonomisation des femmes et leur impact sur la sécurité alimentaire et la nutrition ; ii) la participation des femmes à la prise de décisions et aux postes de direction ; iii) l'accès et le contrôle sur les ressources naturelles et productives, et l'accès aux services productifs ; iv) l'accès au travail décent et aux marchés ; v) la reconnaissance, la réduction et la répartition des soins non rémunérés, vi) le rôle des femmes dans la production, l'utilisation et la consommation d'aliments ; vii) les mécanismes d'élimination de la violence et de la discrimination à l'encontre des femmes et des jeunes filles, et viii) l'environnement politique et institutionnel favorable.

L'axe de travail reconnaîtra la diversité des divers groupes de femmes et d'hommes (y compris les peuples autochtones, les minorités ethniques, les groupes défavorisés, etc.). Il s'appuiera également sur les accords et stratégies sur le plan international (comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes) et régional (comme la Stratégie genre du Plan de sécurité alimentaire, nutrition et éradication de la faim de la CELAC d'ici 2025, la Stratégie de l'Union africaine en matière de genre 2017-2027, etc.) et sur les initiatives mondiales portant sur l'égalité des sexes et les droits des femmes et des jeunes filles, ainsi que sur les expériences relatives à leur mise en œuvre.

2.1.4. Promouvoir l'emploi des jeunes dans les systèmes alimentaires, la transformation durable des zones rurales et les approches territoriales (ODD2 <-> ODD 8)

L'agriculture constitue la principale source de revenus pour 80 % des pauvres du monde. Ce secteur est donc essentiel pour réduire la pauvreté, augmenter les revenus et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.

Compte tenu que la croissance correspondante provenant de l'agriculture est 2 à 4 fois plus efficace dans la réduction de la pauvreté que la croissance émanant d'autres secteurs, et que près de 200 millions de pauvres des zones rurales pourraient être amenés à migrer en direction des zones urbaines d'ici 2030 (Banque mondiale), il est essentiel de développer et de mettre en œuvre des

politiques rendant les secteurs agricole et agroalimentaire plus attractifs et capables de proposer des emplois décents, notamment pour les jeunes.

A compter de maintenant, la nécessité de compter avec des emplois plus nombreux et de meilleure qualité dans l'agriculture et au sein des systèmes alimentaires se fera encore plus pressante, du fait qu'1,6 milliard de personnes devraient atteindre l'âge de travailler dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire lors des 15 prochaines années.

L'axe de travail englobe plusieurs des questions soulevées dans la seconde note du HLPE sur les questions critiques et émergentes pour la sécurité alimentaire et la nutrition². Il a principalement trait à la tendance actuelle à l'urbanisation (2.1) et à l'important défi qu'elle représente pour construire des chaînes alimentaires durables (1.2.3). Il est également étroitement lié au sujet des questions sociales (1.2.4) et à la nécessité de faciliter l'accès aux moyens de production, y compris les régimes fonciers et le crédit, l'accès aux connaissances, la formation ainsi que les technologies (2.8) pour attirer les jeunes vers un monde de l'agroalimentaire plus novateur et durable.

L'objectif de l'axe de travail est de développer une série de recommandations politiques sur « La promotion de l'emploi des jeunes, la transformation des zones rurales et les approches territoriales ».

L'axe de travail pourrait plus spécifiquement se cibler sur les questions critiques suivantes :

- Quelles politiques, innovations et initiatives réussissent le mieux à attirer davantage de jeunes vers les professions liées à l'agroalimentaire ?
- Quels sont les principaux facteurs de l'exode rural et comment peuvent-ils être abordés ?
- Comment les systèmes alimentaires et les liaisons renforcées entre les zones rurales et urbaines génèrent-ils des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour les jeunes ?
- Quels sont les principaux facteurs déterminants et les conditions favorables pour que les systèmes alimentaires et les liaisons renforcées entre les zones rurales et urbaines génèrent des emplois et un travail décent ?
- Quel est le rôle des petites villes et des communes rurales dans la promotion de l'emploi des jeunes dans les systèmes alimentaires ?
- Quel est le potentiel des approches territoriales au moment de fournir un cadre analytique et opérationnel pour comprendre et aborder la complexité des transformations structurelles d'ordre économique, culturel, social et spatial auxquelles on assiste aujourd'hui dans le monde ?

2.1.5. Réduire les inégalités pour la sécurité alimentaire et la nutrition (SDG2 <-> SDG 10)

La réduction des inégalités au sein et entre pays est le 10e objectif de développement durable (ODD10).

Les inégalités expliquent pourquoi les disponibilités mondiales ne se traduisent pas par un accès mondial à la nourriture, aussi bien en raison d'une répartition inégale des revenus que des augmentations des prix des aliments et des ressources provoquées par la demande émanant de populations plus riches. La pauvreté, à son tour, est aussi l'une des causes principales de l'insécurité alimentaire et de la faim. Toutes les différentes dimensions des inégalités constituent une cause majeure de l'insécurité alimentaire, notamment pour les populations les plus vulnérables, les femmes, les jeunes et les minorités ethniques. De plus, les inégalités fragilisent aussi la bonne

gouvernance, la mise en œuvre des droits humains, y compris le droit à l'alimentation, et les efforts pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.

En 2008, les inégalités sociales et économiques furent l'une des principales causes des dénommées « émeutes de la faim » (HLPE, 2011). Identifiées dans la première note du HLPE sur les questions critiques et émergentes en 2014 (HLPE, 2014a), les inégalités continuent de constituer un problème critique. Les inégalités sont montrées comme une préoccupation majeure par des nombreuses organisations (OCDE, 2011 ; Forum économique mondial, 2013 ; FMI, 2014 ; Oxfam, 2014). Depuis lors, les preuves montrent que l'augmentation des risques pour la sécurité alimentaire peut être liée aux importants niveaux de concentration des entreprises dans le commerce, la transformation et la distribution d'aliments (Hendrickson, 2014 ; HLPE, 2016). La répartition inégale des actifs agricoles et de l'accès aux ressources naturelles, d'un côté (De Schutter, 2011) et de l'accès aux revenus, de l'autre, demeure une source de préoccupation, complexe et aux multiples facettes en matière de SAN.

La question des inégalités a été mise en avant par de nombreuses personnes ayant répondu à la consultation organisée par le HLPE en 2016, mettant l'accent sur le genre et les jeunes.

L'autonomisation des femmes et la réduction du fossé hommes-femmes tout en fournissant un emploi décent aux jeunes (Losch et al., 2012 ; Banque mondiale, 2012) sont considérées comme essentielles à des systèmes alimentaires durables et à l'amélioration de la SAN. Selon la FAO, la réduction du fossé hommes-femmes dans l'agriculture diminuerait par exemple de 150 millions le nombre de personnes souffrant de la faim (FAO, 2011).

L'objectif de l'axe de travail est de produire des orientations politiques sur la réduction des inégalités pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

L'axe de travail pourrait plus spécifiquement se cibler sur les questions critiques suivantes :

- Comment la réduction des inégalités en matière de revenus et d'accès aux ressources à l'échelle mondiale, régionale et nationale favorise-t-elle une transformation économique et sociale durable et améliore-t-elle la SAN ?
- Quelles sont les interconnexions entre les systèmes alimentaires actuels et les inégalités, et comment la transition vers des systèmes alimentaires durables spécifiques au contexte réduit-elle les inégalités ? Dans quelles dimensions ?
- Quelles voies devraient être examinées ?
- Quel est le rôle de la gouvernance mondiale de la SAN dans la réduction des inégalités ?
- Comment la réduction des inégalités par le biais de systèmes alimentaires durables et d'une amélioration de la SAN contribue-t-elle à prévenir les conflits, consolider la paix et réduire les problèmes de migration ?
- Comment l'intégration systématique des questions de genre et les programmes en faveur de l'emploi des jeunes dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture et les zones rurales peuvent-ils contribuer à la justice sociale et à une amélioration de la SAN ?

2.1.6. Conflits armés, migrations forcées et sécurité alimentaire et nutrition (ODD2<-> ODD16)

Il existe de plus en plus de preuves d'un lien entre les conflits armés, la migration forcée et l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Ce lien peut être analysé et abordé par une série d'institutions internationales.

La seconde note du HLPE sur les questions critiques et émergentes, publiée en 2017, a identifié les conflits et la migration comme des questions émergentes pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Bien que le rapport SOFI 2017 ait mis en évidence le rôle des conflits en tant que facteurs déterminants des graves crises alimentaires, il a relevé des niveaux de faim et de dénutrition bien plus élevés lorsque les conflits se prolongent et lorsque les capacités institutionnelles sont faibles.

Le rôle de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans le déclenchement de migrations forcées transfrontalières a été analysé et ont fait l'objet d'une enquête de la part du PAM dans son rapport intitulé « Aux racines de l'exode : Sécurité alimentaire, conflits et migration internationale ». Par ailleurs, les trois OSR et l'OIM ont élaboré l'an dernier un rapport technique intitulé « Linkages between Migration, Agriculture, Food Security and Rural Development », dans lequel les conflits, l'instabilité politique et les crises prolongées sont identifiées parmi les principaux facteurs de migration.

Depuis 2016, la FAO et le PAM produisent conjointement un rapport qu'ils présentent au Conseil de sécurité des Nations Unies sur l'état de l'insécurité alimentaire dans les situations de conflit ; de plus, avec sa Résolution 2417 (2018), le Conseil de sécurité s'est engagé à s'attaquer à l'insécurité alimentaire et à la faim causées par les conflits.

En 2015, le CSA a approuvé le « Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées » (CSA-CDA). Le Cadre d'action contient une série de recommandations relatives aux modalités permettant d'aborder la SAN dans le contexte des conflits et des catastrophes naturelles, en améliorant la sécurité alimentaire et la nutrition des populations affectées par, ou menacées par, une crise prolongée.

L'axe de travail thématique proposé remplit tous les critères de hiérarchisation exposés à l'Annexe B du Rapport de mise en œuvre de l'évaluation du CSA. Plus spécifiquement, l'axe de travail : (i) contribue à la vision et à l'objectif général du CSA, en abordant certaines des causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, avec un accent sur les personnes plus affectées ; (ii) ajoute de la valeur aux orientations politiques existantes du CSA . (iii) prévoit l'élaboration d'un rapport du HLPE afin de fournir des preuves ; (iv) s'appuiera sur l'expertise technique des OSR mettant actuellement en œuvre un programme conjoint sur la résilience dans les pays touchés par des conflits et fragiles ; (v) aborde les questions critiques, urgentes et émergentes en matière de SAN, comme identifié dans la seconde note du HLPE, le SOFI 2017 et les travaux des OSR.

L'axe de travail devrait produire une orientation/un cadre politique intégré et global fournissant une référence mondiale abordant le lien entre les conflits, la migration forcée et l'insécurité alimentaire et la nutrition.

L'axe de travail pourrait plus spécifiquement se cibler sur les questions critiques suivantes :

- Quels liens unissent les conflits armés, la migration forcée et l'insécurité alimentaire ?
- Quel est l'impact des conflits sur la production agricole et les systèmes alimentaires et quelles sont leurs conséquences en termes de migration ?
- Quel est le rôle de l'agriculture et des systèmes alimentaires dans la prévention des crises et de la migration, le soutien de la reprise et la promotion du développement ?
- Comment les impacts des conflits et de la migration forcée sur les systèmes alimentaires peuvent-ils être atténués ?

- Comment stimuler la résilience des systèmes alimentaires locaux/régionaux pour prévenir les crises alimentaires et la migration forcée, et améliorer la réponse et la reprise lorsque frappent les crises ?
- Quels sont les impacts en termes de nutrition des conflits et de la migration forcée sur les personnes affectées par les conflits armés et comment ces impacts peuvent-ils être atténués ?
- Quel est l'impact des conflits et de la migration forcée sur les systèmes alimentaires lorsque ces derniers sont exacerbés par le changement climatique, la surexploitation des ressources naturelles, les inégalités socio-économiques et/ou les défaillances du marché ?
- Quel est le rôle de la gouvernance mondiale de la SAN dans la réduction des crises alimentaires et de la migration forcée provoquées par les conflits ?

2.1.7. Collecte de données et outils d'analyse³ (ODD2)

Il ne peut y avoir de voie efficace pour atteindre l'ODD2 (éliminer la faim, atteindre la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable) en l'absence de décisions fondées sur des éléments factuels éclairées par des données précises relatives à l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition. Le ciblage plus efficace des interventions, l'amélioration des politiques nationales, l'efficacité des décisions commerciales et l'augmentation des ressources consacrées au secteur agricole dépendent tous de l'existence et de l'utilisation de données améliorées pour éclairer les décisions relatives aux politiques et aux investissements et pour mesurer les avancées réalisées vers des objectifs communs.

La Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales de la FAO, l'Etude sur la mesure des niveaux de vie - Enquêtes intégrées sur l'agriculture de la Banque mondiale, le programme AGRI Survey de la FAO et la nouvelle Initiative 50x2030 pour combler les lacunes dans le domaine des données agricoles sont quatre programmes qui réduisent considérablement les lacunes relatives aux données agricoles et à la sécurité alimentaire. Ces efforts fournissent aux pays les outils dont ils ont besoin pour mesurer la production agricole nationale, la productivité, la durabilité ainsi que les résultats dans le domaine de la SAN. Dans un même temps, ils permettent à la communauté du développement de suivre les progrès réalisés par rapport aux principaux objectifs en matière de sécurité alimentaire et d'agriculture définis dans le cadre des initiatives internationales et régionales, tels que les Objectifs de développement durable et le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine.

La production de données précises et disponibles en temps utile pour combler les lacunes dans les données constitue la première étape vers la prise de décisions fondées sur des éléments factuels nécessaires pour atteindre l'ODD2. Cependant, au-delà de cette première étape, nous devons prendre quelques mesures supplémentaires le long de la chaîne de valeur des données pour parvenir à son dernier maillon : l'utilisation des données pour une prise de décision judicieuse.

Une fois les données produites, elles doivent être mises à disposition de toute une gamme d'utilisateurs, elles doivent être analysées pour créer des informations ou des éléments factuels, et ces informations et ces éléments factuels doivent être utilisés pour prendre des décisions qui auront un impact maximum. Bien que plusieurs études aient examiné le problème relatif aux modalités de promotion de l'utilisation de données pour une prise de décisions fondées sur des éléments factuels,

³ Conformément à la décision prise par le Bureau lors de la réunion du 6 mars, les discussions sur ce sujet devraient se concentrer sur les manières permettant d'affiner la collecte de données et les outils d'analyse dans d'autres axes de travail pertinents.

aucune analyse approfondie du statut, des contraintes et des bénéfices potentiellement inexploités de l'utilisation de données pour résoudre les problèmes d'insécurité alimentaire et ceux de l'agriculture n'a été réalisée dans les secteurs de la sécurité alimentaire et de l'agriculture.

L'objectif de l'axe de travail consisterait à garantir que les parties prenantes du CSA comprennent mieux et soient davantage sensibilisées aux besoins en termes de données dans le domaine de la sécurité alimentaire et de l'agriculture, ainsi qu'à la manière selon laquelle les données peuvent mieux contribuer à augmenter les niveaux de sécurité alimentaire.

L'axe de travail pourrait plus spécifiquement se cibler sur les questions critiques suivantes :

- quelles sont les entraves majeures empêchant l'utilisation de données pour la prise de décisions en lien avec l'agriculture et la sécurité alimentaire dans les secteurs public, privé, de la société civile et universitaire ?
- quelles sont les pratiques fructueuses existantes pour promouvoir des décisions fondées sur des éléments factuels dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité agriculture dans les secteurs public, privé, de la société civile et universitaire ?
- Quels sont les bénéfices de l'utilisation de données et des coûts d'opportunité de la non-utilisation de données pour la prise de décisions ?

Objectif stratégique 3 - ASSIMILATION

Promouvoir l'assimilation, le suivi et l'examen, ainsi que le partage d'expériences et de meilleures pratiques sur l'utilisation et l'application des produits du CSA à tous les niveaux.

Produit 3.1 : Conclusions des sessions de suivi et d'examen

Formulées par le biais du suivi et de l'examen des situations, des tendances, des avancées, des défis et du partage d'enseignements tant au niveau mondial et spécifiques à un pays/une région ; évaluation de l'efficacité du CSA et suivi volontaire de l'utilisation et de l'application de ses produits et recommandations politiques.

3.1.1. Manifestations thématiques mondiales sur le Cadre d'action du CSA pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées et les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture

Le Comité, lors de sa 44e session, décida en 2017 de tenir une Manifestation thématique mondiale en plénière tous les deux ans afin de mener un suivi des principaux produits politiques du CSA. Une manifestation thématique mondiale aura lieu lors de la 47e session du CSA en 2020 et une autre lors de la 49e session en 2022, dans le but de partager les expériences et faire le bilan de l'utilisation et de l'application du Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées en 2020, et les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture (RAI) en 2022.

La Plénière du CSA, en 2017, a également convenu de tenir des manifestations sur une base *ad hoc* afin de réaliser un suivi des autres recommandations politiques du CSA. La décision de mener un suivi des autres recommandations politiques en 2020-2023 sera prise par le Bureau, après consultation du Groupe consultatif.

Produit 3.2 : Communication et diffusion

Garanties par la sensibilisation au CSA et à ses travaux par le biais des comptes du CSA sur les médias sociaux et de son site Internet, la présentation de rapports aux organes mondiaux tels que le Conseil économique et social (ECOSOC) de l'ONU et le partage d'informations avec d'autres organes des Nations Unies, ainsi que le soutien aux activités de diffusion du Président du CSA en fonction des ressources disponibles.

3.2.1. Forum - Dialogue et assimilation des Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition

Après le processus de convergence des politiques actuel du CSA en faveur de Directives volontaires relatives aux systèmes alimentaires et à la nutrition, l'activité proposée entend exploiter le pouvoir de rassemblement du CSA pour fournir une plate-forme permettant aux membres du CSA d'entamer un dialogue relatif à la mise en œuvre des Directives volontaires.

Un forum aura lieu lors de la 48e session du CSA (2021) pour donner une opportunité de discuter et d'obtenir un engagement politique de la part des gouvernements, des donateurs, de la société civile, du secteur privé et du système des Nations Unies pour la mise en œuvre des Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition. Ceci aidera aussi à traduire les engagements pris à travers la Déclaration de Rome sur la nutrition en engagements spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et assortis de délais (SMART) axés sur l'action, dans le contexte des politiques liées aux systèmes alimentaires nationaux et à la nutrition, et en dialogue avec un large éventail de parties prenantes.

3.2.2. Forum – Dialogue et assimilation des Directives volontaires du CSA sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition

Après le processus de convergence des politiques du CSA en faveur de Directives volontaires relatives à l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition, l'activité proposée entend exploiter le pouvoir de rassemblement du CSA pour fournir une plate-forme permettant aux membres du CSA d'entamer un dialogue relatif à la mise en œuvre des Directives volontaires.

Un forum aura lieu lors de la 50e session du CSA (2023) pour donner une opportunité de discuter et d'obtenir un engagement politique de la part des gouvernements, des donateurs, de la société civile, du secteur privé et du système des Nations Unies pour la mise en œuvre des Directives volontaires sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

B2. ACTIVITÉS D'APPUI

B2.1. Mobilisation du CSA au service du programme de développement durable à l'horizon 2030

Le CSA s'est engagé à placer les Objectifs de développement durable au centre de ses travaux jusqu'à 2030 en :

- a) Fournissant dans sa Plénière un espace pour des examens thématiques mondiaux des avancées réalisées et pour que les gouvernements et les parties prenantes apprennent les uns des autres, sur la base également des Rapports nationaux volontaires présentés au Forum politique de haut niveau sur le développement durable (HLPF) à New York ;
- b) Contribuant au suivi et à l'examen mondiaux du Forum politique de haut niveau, sur la base des modalités à définir lors du Sommet sur les ODD, qui aura lieu en septembre 2019.

Cette activité de soutien bénéficiera aussi du rapport du HLPE intitulé Sécurité alimentaire et nutrition : Exposé des faits global à l’horizon 2030 », dont les conclusions pourraient orienter de nouvelles réflexions sur la manière dont le CSA se mobilise en faveur du Programme de développement durable à l’horizon 2030.

B2.2. Programme de travail pluriannuel du CSA

Comme établi dans l’Annexe B du Rapport de mise en œuvre de l’évaluation du CSA, après l’adoption du Programme de travail pluriannuel 2020-2023 lors de la 46e session du CSA en octobre 2019, « la section à évolution continue du Programme de travail pluriannuel sera actualisée chaque année par le Bureau, en concertation avec le Groupe consultatif, et présentée en session plénière pour examen et adoption. Ces mises à jour doivent refléter les décisions prises en session plénière, proposer d’éventuels ajustements et faire le point sur la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel. Elles tiendront compte des répercussions en matière de ressources et de charge de travail. »

Après les discussions de la plénière sur les questions critiques et émergentes relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition qui se tiendront lors de la 49e session du CSA, en 2022, les membres du Bureau et du Groupe consultatif devraient travailler à la préparation du Programme de travail pluriannuel 2024-2027 lors de la période intersession 2022-2023.

C. ACTIVITES ET ESTIMATIONS DES COUTS (section « à évolution continue »)

Cette section sera intégralement développée à la fin du processus de sélection du Programme de travail pluriannuel. Elle inclura davantage de détails sur le processus et sur les dispositions nécessaires pour atteindre les objectifs et les résultats exposés à la section B.

Le tableau préliminaire suivant se base sur l’hypothèse selon laquelle chaque rapport du HLPE donnera lieu à des recommandations politiques. Le tableau ne montre que les estimations de coûts qui devraient être couvertes par des contributions extrabudgétaires, alors que le calendrier de la section D donne une présente générale indicative des activités parallèles.

AXE DE TRAVAIL/ACTIVITE	POINTS	ESTIMATION DES COUTS (EN USD)	TOTAL (EN USD)
COLLECTE ET ANALYSE DES DONNEES	Forum de haut niveau	50 000	50 000
SYSTEMES ALIMENTAIRES ET NUTRITION⁴	Consultations/négociations GTCNL	100 000	100 000
APPROCHES AGROECOLOGIQUES	Consultations/négociations GTCNL	100 000	100 000
EGALITE DES SEXES, AUTONOMISATION DES FEMMES POUR LA SAN	Traduction des documents de contexte	30 000	
	Traduction/interprétation processus de négociation	80 000	
	Réunions d'experts	60 000	
	Consultations	30 000	

⁴ Les coûts extrabudgétaires supplémentaires pour cet axe de travail sont comptabilisés dans le Programme de travail pluriannuel 2018-2019.

	électroniques		
	Consultations multipartites régionales	500 000	
			700 000
PROMOUVOIR L'EMPLOI DES JEUNES DANS LES SYSTEMES ALIMENTAIRES (rapport du HLPE)	Consultation/négociations	100 000	100 000
REDUIRE LES INEGALITES POUR LA SAN (rapport du HLPE)	Consultation/négociations	100 000	100 000
CONFLITS, MIGRATIONS FORCEES ET SAN (rapport du HLPE)	Consultation/négociations	100 000	100 000
2 MANIFESTATIONS THEMATIQUES MONDIAL (CADRE D'ACTION DU CSA POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION LORS DES CRISES PROLONGEES – PRINCIPES DU CSA POUR UN INVESTISSEMENT RESPONSABLE DANS L'AGRICULTURE)	Consultations électroniques	30 000	30 000 D'autres coûts sont inclus dans le budget de la Plénière
COMMUNICATION ET DIFFUSION	Diffusion du Président, diffusion numérique, événement parallèle du HLPE et autres activités liées à NY		250 000
FORUMS SUR LE DIALOGUE ET L'ASSIMILATION DES DV RELATIVES AUX SYSTEMES ALIMENTAIRES/EGALITE DES SEXES			Inclus au budget de la Plénière
PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL	Services de réunion		5 000

D. CALENDRIER

	2020 47e	2021 48e	2022 49e	2023 50e
Rapports du HLPE	Exposé des faits global à l'horizon 2030	Conflits, migrations et SAN	Emploi des jeunes dans les systèmes alimentaires	Réduire les inégalités au service de la SAN
Principes directeurs	Agroécologie		Conflits, migrations et SAN	Emploi des jeunes dans les systèmes alimentaires
	DV sur les systèmes alimentaires et la			Réduction des inégalités
	DV sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour la SAN			
Discussions inclusives	Exposé des faits global à l'horizon			
Assimilation/ diffusion⁵	Manif. Thématique mondiale Cadre d'action		MTM Principes pour un	
		Forum sur les DV relatives aux systèmes alimentaires		Forum sur les DV relatives à l'égalité des sexes et
Activités d'appui	Examens thématiques mondiaux des ODD et contributions au HLPF			
	Programme de travail pluriannuel 2024-2027			
	Communication et diffusion			

⁵ La décision de mener un suivi des autres recommandations politiques par le biais d'événements ad hoc en 2020-2023 sera prise par le Bureau, après consultation du Groupe consultatif.

E. DOCUMENTS DE REFERENCE ET INFORMATION DE CONTEXTE

Annexe 1 – 4 et 6 mars 2019 - Résultats de la réunion du Bureau et du Groupe consultatif - Et décisions du Bureau

Annexe 2 - Annexe B du Rapport de mise en œuvre de l'évaluation du CSA

Annexe 3 - Version annotée du plan de travail de préparation du Programme de travail pluriannuel